

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°22 - Désignation des représentants de la commune dans les conseils d'école

M. Ladislav POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislav POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL22_DESCONSEC-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

N° 22

Rapporteur : Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'éducation

Direction : Direction éducation jeunesse et vie associative

Objet : Désignation des représentants de la commune dans les conseils d'école

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.3- Désignation de représentants

Mes chers collègues,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 dernier alinéa et L.2121-33,

VU Le Code de l'Education et notamment son article D.411-1 qui indique la composition des conseils d'école du cycle primaire,

Considérant que deux voix sont destinées aux collectivités territoriales,

Considérant qu'au titre des collectivités territoriales seule la commune exerce des compétences au sein des groupes scolaires de la commune,

Considérant que la commune doit prendre part au vote une fois par trimestre scolaire dans les 5 groupes scolaires existants sur son territoire,

Considérant la nécessité, suite à l'installation du conseil municipal intervenu le 21 mars 2026, d'élire les délégués de la commune au sein des instances extérieures,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Procède** à l'élection des deux représentants titulaires membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein des Conseils d'école, et élit les membres suivants :

Membres titulaires de la majorité
Rosalba NICOLLETTI DUPUY
Sabrina MISSUD GUILLET

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0